



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 05 décembre 2024 à 18 heures

Date de Convocation 28 novembre 2024

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-quatre et le 05 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 25	
Votants : 31	
Pour : 31	
Contre : 0	
Abstention : 0	
	Présents : Henri COUDERC, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gilles VERGELY,
	Représentés : Flore THEROND pouvoir à Claudie MARTIN-PASCAL, René JEANJEAN pouvoir à Maurice DUNY, Christian ALBARIC pouvoir à Bernard RIEU, Damien ARMAND pouvoir à Henri COUDERC, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Sylvette HUGUET,
	Excusés : Flore THEROND, René JEANJEAN, Christian ALBARIC, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI
	Absents : Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

DELIB-2024-148 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE 2024 - BUDGET RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation du projet de décision modificative n°2 de 2024 au Budget annexe de la Régie Eau et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **+0,00 €**, laissant à **2.407.961,50 €** le budget total de la section de fonctionnement en 2024.

Chapitre	BP 2024	DM 1	DM 2	Total 2024
011 - Charges à caractère général	765 000.00			765 000.00
012 - Charges de personnel	515 000.00		15 000.00	530 000.00
014 - Atténuations de produit	140 000.00			140 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	23 339.00		-1 500.00	21 839.00
66 - Charges financières	60 000.00		1 500.00	61 500.00
67 - Charges exceptionnelles	24 000.00	3 371.50		27 371.50
68 - Dotations aux provisions	0.00			0.00
022 - Dépenses imprévues	72 251.00		-15 000.00	57 251.00
023 - Virement à la section d'investissement	25 000.00			25 000.00
042 - Section à section	780 000.00			780 000.00
Total des dépenses de fonctionnement	2 404 590.00	3 371.50	0.00	2 407 961.50
002 - Résultat de fonctionnement reporté	197 252.12			197 252.12
042 - Section à section	391 840.00	3 371.50		395 211.50
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	1 804 498.00			1 804 498.00
74 - Subvention d'exploitation	8 500.00			8 500.00
75 - Autres produits de gestion courante	2 499.88			2 499.88
76 - Produits financiers	0.00			0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00			0.00
Total des recettes de fonctionnement	2 404 590.00	3 371.50	0.00	2 407 961.50

La décision modificative consiste à inscrire une dépense supplémentaire à l'article 66111, pour prendre en compte l'augmentation des intérêts d'un emprunt à taux variable.

- **Section d'investissement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **0,00€**, laissant à **2.010.372,13 €** le budget total de la section d'investissement en 2024.

La décision modificative consiste en :

- Inscription de la subvention DETR pour le renforcement de l'alimentation en eau potable du Mazeldan, commune de Barre des Cévennes, attribuée en 2024, et portée à la ligne Emprunts (1641) au budget 2024, pour un montant de 42.500€
- Inscription de la participation de la commune de Barre des Cévennes pour le renforcement de l'alimentation en eau potable du Mazeldan, suite à l'attribution de la DETR, et portée à la ligne Emprunts (1641) au budget 2024, pour un montant de 3.000€
- Inscription d'une dépense supplémentaire pour la mission Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration de Prades, pour un montant de 10.000€, sur l'opération n°9023 « Travaux Assainissement »

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le 12/12/24

Brest
Levraut

ID : 048-200069151-20241205-DELIB_2024_148-DE

Chapitre	BP 2024	DM 1	DM 2	Total 2024
040 - Section à section	391 840.00	3 371.50		395 211.50
041 - Opérations patrimoniales - Op° 9050	504 166.00	-504 166.00		0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	225 000.00			225 000.00
Op° 5003 AEP Bramadou BDC	20 432.00			20 432.00
Op° 5005 Alimentation en eau Le Mazeldan BDC	85 000.00			85 000.00
Op° 5103 Mise en place de traitements sur 4 UDI - BON	50 210.80		-7 700.00	42 510.80
Op° 5202 Acquisitions foncières PPI CCE	4 850.00			4 850.00
Op° 5302 Assainissement Collectif CAS	9 596.33			9 596.33
Op° 5303 Acquisitions foncières CAS	33 884.00			33 884.00
Op° 5601 Mise aux normes Captages HLP	150.00			150.00
Op° 5701 Travaux AEP ISP	13 000.00			13 000.00
Op° 5803 Acquisitions foncières PPI MEY	5 245.00			5 245.00
Op° 6102 Assainissement collectif Les Vanel VEB	1 990.00	3 600.16		5 590.16
Op° 7003 Réseau AEP Nivoliers MEJ	19 089.66		-2 300.00	16 789.66
Op° 9022 Travaux AEP	250 522.85			250 522.85
Op° 9023 Travaux ASS	45 108.76	-3 600.16	10 000.00	51 508.60
Op° 90260 Achat Matériel	32 015.41	-3 371.50		28 643.91
Op° 9032 Assainissement Mas St Chély CAUSSIGNAC	478 973.52			478 973.52
Op° 9043 Etude pour recherche ressource en eau	250 000.00			250 000.00
Op° 9045 Mise en place de traitements sur 4 UDI (CCE+ROU+LSP)	42 757.80			42 757.80
Op° 9046 Travaux reprise réseau AEP La Mimente suite intempéries 06/2020	25 800.00			25 800.00
Op° 9048 Mise en place de télésurveillance	24 906.00			24 906.00
Total des dépenses d'investissement	2 514 538.13	-504 166.00	0.00	2 010 372.13
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	173 012.70			173 012.70
040 - Section à section	780 000.00			780 000.00
041 - Opérations patrimoniales - Op° 9050	504 166.00	-504 166.00		0.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	25 000.00			25 000.00
13 - Subventions d'investissement	839 934.43	16 425.00	45 500.00	901 859.43
16 - Emprunts et dettes assimilées	192 425.00	-16 425.00	-45 500.00	130 500.00
Total des recettes d'investissement	2 514 538.13	-504 166.00	0.00	2 010 372.13

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le 12/12/24



ID : 048-200069151-20241205-DELIB_2024_148-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°2 de 2024 du Budget Annexe de la Régie Eau et Assainissement, ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Vincent PRATLONG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.